

Fichier de renseignements confidentiels

Fiche descriptive

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et article 4, alinéa 1, paragraphe 5 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

1 Désignation du fichier

Nom du fichier :	Gestion des dossiers en accès à l'information
Famille du système :	Information juridique et légale
Détenteur :	Direction générale de la législation (DGL)
Date de création :	2016-04-01

2 Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements financiers <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi	<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation <input checked="" type="checkbox"/> Autres renseignements (précisez) : Renseignements se rapportant à la justice (permis, logement, mesures de recouvrement, recours judiciaires, etc.)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3 Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/> En vue de l'application d'une loi (précisez) : Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002) Loi sur les biens non réclamés (RLRQ, chapitre B-5.1) Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, chapitre P-2.2) Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
<input checked="" type="checkbox"/> En vue de l'application d'un règlement (précisez) : Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
<input type="checkbox"/> En vue de l'application d'un programme (précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Pour la gestion interne de Revenu Québec (précisez) : Reddition de comptes Gestion de l'ensemble des demandes d'accès à l'information
<input type="checkbox"/> Autres fins (précisez) :

4 Provenance des renseignements versés au fichier

- Personne visée par les renseignements
- Membre du personnel de Revenu Québec
- Autre organisme public
- Organisme privé
- Autres (précisez) :

5 Catégories de personnes concernées par les renseignements versés

- Clientèle de Revenu Québec
- Membre du personnel de Revenu Québec
- Autres (précisez) :

6 Mode de gestion du fichier

Type de support :

- Informatique
- Autres (précisez) :

Support papier ou numérique, disque

Lieu de conservation (ex. : dans les locaux de l'organisme) :

- Dans un endroit unique
- À plusieurs endroits

Précisez :

Durée de conservation des renseignements: (selon le calendrier de conservation)

Durée : **Jusqu'à la fin du traitement de la demande et à l'expiration des délais de révision**

7 Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

Titre, fonction, unité administrative

Le personnel autorisé de la Direction centrale de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels (DCAIPRC)

Le personnel autorisé de la Direction générale des entreprises (DGE)

Le personnel autorisé de la Direction générale des enquêtes, de l'inspection et des poursuites pénales (DGEIPP)

Le personnel autorisé de la Direction générale de l'innovation et de l'administration (DGIA)

Le personnel autorisé de la Direction générale des particuliers (DGP, DGP-PA)

Le personnel autorisé de la Direction générale du recouvrement (DGR, DGR-BNR)

8 Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements confidentiels

- Contrôle des accès aux aires de travail
- Contrôle des accès aux aires d'entreposage
- Surveillance des lieux
- Contrôle des droits d'accès
- Journalisation
- Autres (précisez) :

9 Mise à jour de la fiche descriptive

Date de la création : **2018-03-20**

Date de mise à jour et objet de la modification, s'il y a lieu :